

POLE RHEUNNIRS

MEDECINE INTENSIVE ET
REANIMATION /
SOINS INTENSIFS
NEPHROLOGIE PNEUMOLOGIE

reamed@chu-clermontferrand.fr

Dr Laure CALVET
Chef de Service
Praticien Hospitalier

Dr Kevin GRAPIN
Dr Jean-Christophe BOUENNEC
Dr Maxime DUMESNIL
Dr Edouard DUGAT
Dr Valentin MAYET
Dr Alice RUAULT
Dr Alexia RICHARD
Praticiens Hospitaliers

Pr Bertrand SOUWEINE
Pr Alexandre LAUTRETTE
Dr Claire DUPUIS
Universitaire

Dr Cécile GOSSET
Chef de Clinique

Mme Nathalie COUDERC
Cadre de Santé

RECHERCHE CLINIQUE

M. Frédéric DUÉE
04 73 751 857

Melle Marine BEREZIAT
04 73 754 481

Lettre d'information

Hôpital de Jour Post Médecine Intensive et Réanimation

Madame, Monsieur,

Vous avez été hospitalisé(e) dans le service de Médecine Intensive et Réanimation. Un hôpital de jour est programmé à distance de votre hospitalisation.

Il permettra de répondre à vos questions sur les événements ayant conduit à votre hospitalisation ou survenus lors de votre séjour en réanimation.

Il a également pour but d'identifier des problèmes médicaux persistants ou d'éventuelles complications tardives observées parfois après une hospitalisation en réanimation.

Il peut permettre d'identifier une souffrance psychique notamment liée au stress post-traumatique et de proposer un accompagnement.

Cet hôpital de jour dure environ une demi-journée.

Vous serez amené(e) à rencontrer différents spécialistes en fonction de la maladie que vous avez présentée.

Au cours de cet hôpital de jour, il vous sera proposé :

- ✓ La réalisation d'examen complémentaires (scanner, explorations fonctionnelles respiratoires, prise de sang, etc.)
- ✓ La possibilité de remplir un questionnaire sur votre état de santé.
- ✓ Un compte-rendu vous sera remis à l'issue de votre rendez-vous et si besoin, un suivi médical vous sera proposé.

Par ailleurs, **sauf opposition de votre part**, les informations contenues dans votre dossier médical pourront être utilisées de façon non nominative, à des fins de recherches médicales et paramédicales conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Veuillez trouver ci-joint le formulaire d'opposition à nous retourner.